

PLANIFICATION NATIONALE ET INTEGRATION ECONOMIQUE

Par Déogratias BIGIRIMANA.

Introduction.

Les expériences de coopération internationale au sein d'associations communautaires ont été relativement nombreuses de par le monde depuis la Seconde Guerre Mondiale. D'emblée, une constatation s'impose : la coopération économique internationale est de l'avis d'une bonne majorité des politiciens et des technocrates un élément-clé, un facteur principal dans le développement national. C'est d'ailleurs l'un des atouts si non l'un des moyens privilégiés sur lesquels comptent certains responsables des pays du Tiers-Monde pour résoudre le problème du sous-développement. Pour ces pays, bien avant qu'ils aient recouvré l'indépendance formelle, des regroupements à caractère économique s'étaient constitués, sous le leadership de la puissance colonisatrice. Cela n'est plus un secret pour personne que si ces associations n'avaient pas été biaisées, les nations nouvellement indépendantes auraient pu démarrer sur des bases économiques plus solides. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui font que la coopération économique internationale soit perçue comme un facteur prépondérant dans le processus de développement économique et social d'une nation ou d'un groupe de nations. A cela il faut ajouter un autre élément, peut-être le principal, en faveur de la coopération économique qui découle des réalités économiques concrètes. Il s'agit pour la majorité des pays en voie de développement (PVD) de la faible dimension du marché soit en terme de débouchés, soit en terme de ressources, parfois même les deux ensembles. Ceci réduit considérablement le potentiel de développement de ces pays¹⁾. Face à cela un seul remède : la coopération par l'intégration économique qui dans les conditions actuelles ne peut être complète parce qu'utopique²⁾.

1) N.U. (1969), p. 1.

2) N.U. (1971), p. 1.

Mais une certitude existe : c'est qu'il faut opter pour l'intégration quelle que soit sa forme. Car une désagrégation toujours probable (conflits de frontière), conséquence logique des circonstances historiques fortuites reflétées par les hasards de la conquête coloniale et le schéma des divisions administratives qui ne correspondent pas souvent aux groupements socio-culturels ou aux entités géographiques qui hypothèquent considérablement la viabilité économique de certains pays¹⁾. Une alternative à cette solution est la fédération politique qui actuellement ne peut être envisagée qu'à très long terme ; le nationalisme étant encore vivace dans certains esprits.

Sans reprendre grossièrement la théorie de l'intégration, on peut dire que de nombreuses études ont été faites à ce sujet, notamment sous ses aspects économiques et politiques, mais rarement du point de vue de la planification. Sous cet angle et en procédant par une analyse structurelle en terme de développement spatial, on pourrait déterminer des critères nécessaires pour une association efficiente en vue d'une coopération durable. On comprend dès lors qu'une approche de l'intégration par la planification et le développement de modèles économétriques présente un intérêt tout particulier.

La pratique de la planification s'étant généralisée, elle ne peut pas rester neutre face à ce processus d'intégration économique internationale, bien que leurs principes de base soient quelque peu contradictoires²⁾. En effet, à l'idée de "grand marché", celle de communauté c'est-à-dire de "Super-Etat" avec des compétences quoique principalement économiques, ne semble pas s'accorder entièrement. C'est-à-dire que d'un côté la souveraineté nationale quant à la prise de décisions semble réduite, alors que de nos jours, l'Etat reste au centre de toutes les activités. D'un autre côté, la fonction de développement communautaire nécessite l'existence d'un pouvoir politique et économique communautaire. Il se pose alors le problème de partage des compétences entre les Etats-membres et partant celui de coordination des différentes interventions étatiques, sans oublier la conciliation entre les divers échelons internes de participation avec les objectifs et les moyens de développement communautaire. Sur ce point, on peut dire que la réussite de l'intégration ne peut être conditionnée que par une compensation en terme de développement de la limitation de la souveraineté nationale, ce qui pourrait se traduire alors par l'instauration d'un type de planification multinationale.

Ainsi, au cours des lignes qui suivent, nous tenterons d'analyser dans la première partie la coopération économique sous son aspect de moteur d'un développement spatial harmonisé, en insistant plutôt sur ses avantages que sur sa nature. Dans la seconde partie, il sera question des critères qui pourraient fonder et orienter l'édification d'une communauté économique afin que la coopération soit meilleure et durable. Dans la troisième partie, nous essayerons de mettre en évidence le rôle que peut jouer la planification dans le processus d'intégration selon qu'on se situe à l'échelon d'une nation entière, d'une région géographique donnée ou d'un groupe de nations.

1) N.U. (1969), p. 1

2) Jean BENARD (1964), p. 756.

Pour ce qui concerne l'aspect général et abstrait du texte et des illustrations, il s'agit d'une approche voulue, afin de montrer la possibilité d'une formalisation¹⁾ du processus d'intégration envisagé non pas en termes de libéralisation et de libération des échanges de produits, de libre mouvement des facteurs de production, de taux de change, d'harmonisation des charges, de partage équitable des bénéfices de l'intégration²⁾, etc ... (approches qui restent somme toute pragmatique)³⁾, mais sous sa forme générale en regroupant en commun les problèmes aussi divers que complexes qu'on rencontre dans des situations de formation économique.

I. La coopération économique.

En analysant l'évolution historique des sociétés humaines voire animales, on se rend compte que le degré de développement est fonction du niveau de coopération entre les différentes composantes (ou unités) de la société considérée⁴⁾. Les sociétés d'abeilles, de fourmis, de termites entre autres, restent des merveilles de la nature.

De façon statique, on peut dire que le développement se traduit par l'existence d'une série de relations entre les diverses composantes de l'ensemble considéré, ce qui constitue une structure fonctionnelle. Sous l'angle dynamique, le développement s'exprimera par une certaine amélioration de la structure fonctionnelle, par la naissance de nouveaux liens entre les unités de la structure, parfois même par la création de nouvelles unités.

Le développement se traduira alors par une succession d'états dont l'importance et la complexité ira en croissant⁵⁾. Dans le domaine qui nous concerne, celui de la vie économique et sociale, où le phénomène de développement reste une idée-force⁶⁾, on se rend compte à quel point les processus de coopération et d'intégration sont importants. Après avoir déterminé que la structure correspond à un agrégat d'unités dont les liens ne sont autres que des flux⁷⁾ (humains, de matières, financiers, naturels, à la limite spirituels) il convient d'analyser où peuvent se situer les limites (ou l'enveloppe extérieure) de la structure ou du système considérés. Ce qui nous amène à parler de la notion d'espace économique.

1) *La formalisation de certaines parties du texte reste superficielle afin de ne pas rendre ardu la lecture pour qui n'est pas initié à ce genre de langage.*

2) *C'est l'aspect qui est souvent invoqué en cas d'échec de certaines communautés économiques.*

3) Robert ERBES (1966), pp. 106-107.

4) Claude SAUER (1964), p. 11.

5) Claude SAUER (1964), p. 11.

6) Yves JEGOUZO (1970), pp. 5-14. Nous partageons par ailleurs son idée sur le concept de développement. A ce sujet, il fait noter que malgré son importance, la fonction de développement reste insuffisamment définie, les définitions qui existent étant pour la plupart incomplètes, mais complémentaires dans l'ensemble. Cela est dû à la complexité du phénomène.

7) Par flux, il faut entendre le contenu dans les sens qualitatif et quantitatif.

I.1. L'espace économique¹⁾.

En considérant le cadre géographique, on est amené à définir les limites d'une structure considérée qui correspondent, du point de vue opérationnel, aux zones où les flux sont minima. Celles-ci déterminent la nature de l'articulation de la structure²⁾ qui, par définition est un ensemble d'éléments liés entre eux. Ce sont les relations économiques qui existent entre ces éléments qui déterminent l'espace économique. Il s'agit d'un ensemble économique défini par ses relations, lequel ensemble fait référence à un espace géographique déterminé. Ainsi, en considérant l'unité d'une structure par rapport à son environnement, on se rend compte qu'il existe une série de relations de finalité entre cette unité et les autres situées soit en amont soit en aval. Pour cette unité, l'espace est l'ensemble des relations avec les autres unités pris dans une configuration spatiale ; une sorte de dualité : structure concrète (objets réels), structure abstraite (relations, matière). La première correspond à l'espace géographique et la seconde aux flux. Selon cette première acception, l'espace est vu dans le sens de "contenu du plan d'une unité économique"³⁾.

On peut aussi considérer l'espace économique - toujours sous son angle matériel - selon l'interdépendance de ses éléments constitutifs c'est-à-dire d'après la nature de leurs activités et/ou de leur taille. Dans ce cas les éléments ont un caractère dynamique.

-
- 1) R. ERBES (1966), pp. 95-100
 La théorie de l'espace économique a été particulièrement développée par W. ISARD et F. PERROUX. Ce sont les études de ce dernier "Les espaces économiques", Economie appliquée, 1950, cité par R. ERBES (1966), p. 95, qui nous ont guidé dans le développement de cette partie.
- 2) En se référant à l'univers national, on constate souvent que les limites ne sont qu'artificielles surtout dans l'espace continental. Ainsi comme l'affirme R. ERBES (1966), pp. 15-19, l'intégration consistera à la suppression des limites plus dans le sens d'élargissement de la communauté des intérêts que celui de l'abolition des frontières nationales. Même dans le cadre national, les particularités régionales doivent être sauvegardées, l'intégration n'étant autre que la coordination selon des critères globaux. Dans un univers international, l'intégration nationale reste l'élément de base et l'optimum atteint au niveau national est nécessairement inférieur à celui que la nation pourrait atteindre dans un ensemble international intégré, en vertu du principe de synergie.
- 3) R. ERBES (1966), p. 96. D'après la typologie des espaces économiques établie par F. PERROUX (1950), cette acception constitue le premier type. Il s'agit d'une vision statique qui permet la détermination de manière descriptive des structures de base pour une intégration économique.

On a alors ce qui est connu sous la dénomination de pôles économiques qui déterminent ce qu'on appelle un espace polarisé. Ces pôles selon leur hiérarchie peuvent être soit récepteurs soit émetteurs ou les deux à la fois, respectivement selon qu'ils donnent ou qu'ils reçoivent des flux ou alors transmetteurs s'ils ne jouent qu'un rôle de relais. Dans ce cas l'espace économique apparaît comme un champ de forces¹⁾ d'importances inégales. Il y a polarisation c'est-à-dire présence de pôle de développement lorsqu'on a un ensemble d'unités motrices qui directement ou indirectement entraînent d'autres unités qui s'accumulent autour des premières²⁾. Dans ce genre de situation il y a dépendance des unités périphériques vis-à-vis des unités motrices mais aussi complémentarité.

L'espace économique peut être aussi appréhendé selon son aspect morphologique c'est-à-dire la façon dont les diverses unités sont uniformes ou normales dans l'acception gaussienne du terme. On parle alors d'un espace homogène³⁾. L'homogénéité est un critère important dans la limitation matérielle de la structure intégrable, car l'hétérogénéité (stricto sensu) d'une structure entraîne toujours des bouleversements structurels qui sont un facteur de désintégration.

I.2. Les avantages de la coopération économique.

L'intégration économique reste un moyen pour accélérer le développement économique et non une fin en soi⁴⁾. L'intégration pour l'intégration conduit inexorablement à un fiasco. Ainsi, chaque membre d'une communauté ayant des objectifs précis dans sa politique économique devra voir dans quelle mesure une intégration peut jouer un rôle de catalyseur dans la réalisation desdits objectifs, autrement dit les avantages que le pays tirera de l'intégration. On peut en citer plusieurs⁵⁾.

- La spécialisation de la production et conséquemment un accroissement des échanges commerciaux.
- Les économies d'échelle,
- Les économies externes,
- L'accélération de la croissance de par l'efficacité accrue de l'économie résultant de l'intégration, etc....

1) C'est le second type d'espace économique, d'après F. PERROUX. Ce type, du point de vue analytique, il s'apprête à l'intégration en tant que processus.

2) R. ERBES (1966), p. 96.

3) Le troisième type d'espace économique dans la typologie de F. PERROUX

4) Ladislav UNGER (1978), p. 607.

5) Ladislav UNGER (1978), pp. 607-627.

N.U. (1971), pp. 8-13.

L'effet sur la production, - qui n'est pas à mettre en doute - est facilement quantifiable. Les diverses expériences de par le monde ont prouvé que l'intégration et la coopération ont pour conséquence une sorte de division internationale du travail donc une certaine spécialisation internationale au niveau des produits. Si on prend en considération le niveau des facteurs de production, de leurs combinaisons et de leurs prix, on a une spécialisation au niveau des facteurs. Dans un cas comme dans l'autre les pays concernés y retirent un gain - à moins que ne se pose la question du partage du gain entre les pays membres de la communauté - et une meilleure allocation des ressources. Pour les pays en voie de développement où les dotations en ressources sont presque les mêmes (sauf dans le cas de richesses minières et un peu dans l'agriculture) afin de bénéficier d'apport de capitaux étrangers et du transfert de technologie (know-how et brevets), les pays membres de la communauté se spécialiseraient par grands secteurs économiques : comme par exemple, l'industrie manufacturière, l'agriculture ou les services (banques, assurances et autres), mais cela ne sera facilement accepté par les gouvernements intéressés que dans le cas d'une intégration totale. Puisque cette dernière reste impossible dans les conditions actuelles, la spécialisation devrait se situer à un niveau sectoriel, régional, ou alors à l'échelon d'un produit à l'intérieur d'un secteur ou d'une région.

Les économies d'échelle¹⁾ constituent une source de gain importante. Le fait que la plupart des marchés nationaux soient de faible dimension, leur accroissement suite à la création de la communauté, entraîne la création d'unités de production plus élargies, avec la possibilité de spécialisations horizontale et verticale. Cela a des implications tant au niveau de la main-d'oeuvre que de la consommation. Aussi suite à l'accroissement du marché, il y a une augmentation de la capacité moyenne des unités de production. La conséquence est la diminution des coûts de production de par l'étalement des frais fixes. Pour ce qui est des industries existantes, l'allongement des séries produites entraîne la disparition des petites entreprises polyvalentes dont le rapport charge/bénéfice est relativement élevé. Toutefois le gain découlant des économies d'échelle est difficile à déterminer car elles sont fonction de beaucoup de facteurs, dont certains sont difficiles à apprécier quantitativement. L'effet final de ces facteurs reste, de ce fait, relativement imprévisible. La taille optimale du marché est aussi difficile à préciser car elle dépend du type de production industrielle, du goût des consommateurs, de leur revenu etc ... En ce qui concerne les pays en voie de développement, la production de biens de consommation non durables, exigeant moins de capitaux et de technologies que les biens de consommation durables et trouvant, souvent, plus de débouchés sur le marché national, sont les premiers qui devraient intéresser la spécialisation de chaque pays dans le cas d'une intégration sélective. A mesure que l'intégration se consolide, c'est-à-dire que le marché s'élargit réellement et non en terme d'Accords uniquement les biens d'équipement, les biens de consommation durables, les produits semi-finis pourraient alors faire l'objet d'une spécialisation selon les dotations de chaque pays.

1) Voir N.U. (1971), pp. 1-2, L. UNGER (1978), pp. 613-618. Techniquement, les économies d'échelle se traduisent par la réduction d'inputs par unité d'output consécutive à l'élargissement de la capacité de production et à la grandeur des produits (en quantité et en qualité).

Les économies externes, quant à elles, résultent, pour une nouvelle unité, de la présence de certains facteurs comme l'existence d'une main-d'oeuvre spécialisée, un service de recherche et développement développé, des services commercial, financier et de distribution qui soient bien rodés, sans oublier l'efficacité de l'administration en place. Toutefois, étant donné que ces économies restent difficiles à évaluer quantitativement comme les économies d'échelle, il est quasiment impossible d'en faire une prévision.

L'accélération de la croissance, de par l'efficacité accrue de l'économie, correspond au fait que l'intégration économique conduit soit à l'augmentation, soit à la réduction de la concurrence¹⁾ existant avant la création de l'union et résultant de l'élargissement du marché.

La présence de la concurrence dans les pays en voie de développement particulièrement dans le secteur industriel reste bénéfique en ce sens qu'elle permet une baisse des prix, une amélioration de la qualité des produits. Cela entraîne la réduction des coûts élevés de leur production et l'amélioration de la productivité industrielle. Cette concurrence doit être envisagée même vis-à-vis des producteurs extérieurs au marché communautaire, mais d'une façon progressive. Il ne faut pas non plus oublier qu'un bon dosage entre le protectionisme, la subvention et la concurrence donne souvent de très bons résultats. Aussi, s'il y a accroissement du volume des échanges commerciaux entre les partenaires de la communauté, le phénomène se produit à l'égard du monde extérieur de par les nouvelles capacités d'absorption du marché local et du fait de l'accroissement de la capacité des économies de l'espace économique considérée, découlant des modifications structurelles au niveau de l'épargne et de l'investissement²⁾.

II. Les conditions d'une bonne intégration économique.

Le développement économique et social est un objectif privilégié qui figure dans les textes fondamentaux de tout pays quel que soit son obédience idéologique. Les moyens mis en oeuvre sont très divers, mais l'intégration et la coopération économique apparaissent comme des moyens privilégiés. Toutefois pour que leur application soit fructueuse,

-
- 1) *Il faut comprendre par concurrence le nombre d'entreprises ou services existant avant et après l'élargissement du marché. La capacité de ces entreprises de réduire mutuellement le marché des autres est la condition qui rend la concurrence effective.*
 - 2) *Ces quelques exemples traduisent qu'au delà des avantages sectoriels la coopération reste importante au niveau de la dynamique du développement spécialement de par sa contribution à la mise sur pied d'une certaine capacité de développement autonome suite à des modifications positives de structure en créant de nouvelles activités qui feraient défaut s'il n'y avait pas cette coopération, mais aussi par le fait que les différents secteurs de production se développent de façon harmonieuse par l'intermédiaire d'une coopération planifiée ce qui permet d'éviter certains déséquilibres structurels entravant le processus de développement.*

la considération préalable de certaines conditions - outre la conviction par tous les pays intéressés que l'intégration et la coopération économique sont des facteurs indispensables pour le développement économique et social, lequel correspond aussi bien à des aspirations personnelles qu'à une nécessité collective, tant pour les dirigeants que pour les dirigés - est indispensable.

Si ce point constitue une certitude, il ne reste pas moins vrai que le contenu de la politique communautaire ainsi que les modalités de sa mise en pratique posent souvent des problèmes qui sont en relation de cause à effet avec la non-considération de ces conditions.

Les critères d'intégration peuvent se situer à deux niveaux : le niveau de l'argumentation d'ordre doctrinal et le niveau pratique . Pour le premier, il groupe en gros, ce qu'on peut appeler l'homogénéité de régime politique : en quelque sorte l'idéologie, l'unité de base économique notamment le mode de propriété, l'acceptation par les divers partenaires du principe de libre échange etc ... Au niveau pratique, la réussite de l'entreprise d'intégration économique est conditionnée entre autres choses par le fait que les pays membres de la communauté puissent s'entendre sur une définition des orientations globales dans un sens réciproquement avantageux. Pour des motifs de longévité de l'intégration, il doit aussi être envisagé au sein de la communauté des mécanismes correcteurs de l'intégration sans ligne rigide c'est-à-dire que les corrections se font de manière glissante. Ceci doit être une manifestation évidente de la volonté des États se traduisant par des déclarations unanimes. Une autre façon pour mieux différencier ces critères, consiste à trouver une représentation schématique qui soit la plus fidèle de la structure d'une communauté économique intégrée. Il s'agit d'un réseau que l'on désigne par graphe¹⁾. Il s'agit d'un ensemble composé d'éléments reliés entre eux par des liaisons, lesquelles doivent être meilleures si possible et cela à tous les niveaux : fonctionnel, géographique, politique, économique, social et informationnel.

Aussi l'intégration étant conçue comme un processus et non un état, il s'agit d'établir des relations politiques, économiques, sociales, informationnelles etc ... et de les aménager de mieux en mieux. Les niveaux qualitatifs et quantitatifs de ces liaisons relèvent de ce que l'on appelle la condition de connectivité²⁾. Au niveau opérationnel, les projets économiques des pays-membres doivent satisfaire la condition

1) Aimé SACHE (1974), p. 8.

Techniquement, on appelle graphe, le couple $G = (X, U)$ où X est un ensemble fini et non vide d'éléments dits sommets et U un ensemble de couples de sommets nommés arcs.

En vue d'une approche structurale du processus de l'intégration économique, la théorie des graphes est d'une utilité certaine. C'est par ailleurs, un outil privilégié pour le planificateur, qui se trouvant devant un grand nombre de situations est amené à s'en servir afin de manipuler plus aisément ces situations de manière abstraite.

2) Dans la littérature spécialisée, on trouve aussi le terme de connectivité. Edouard ROSSIER (1979), p. 38.

de compatibilité pour ne pas se nuire mutuellement. La condition de convergence doit permettre à ce que les diverses opérations contribuent aux objectifs communautaires ; c'est l'intégration en terme de fins. Pour que toutes ces conditions soient cohérentes entre elles, il faut que dans l'ensemble les distensions de tout ordre soient minima et que les vues de divers partenaires de la communauté soient identiques à moyen et long terme.

A. La condition de connectivité.

La connectivité traduit l'existence de liaisons entre les éléments d'un ensemble c'est-à-dire la faculté de communiquer entre eux. Ce qui pour la présente étude correspond aux relations entre les pays-membres de la communauté, ou plus précisément les centres économiques, sociaux et politiques. Cela peut être traduit en termes d'échanges et de liaison entre les régions de la communauté les centres industriels, commerciaux, les villes etc ...

En considérant qu'une communauté économique peut être représentée schématiquement par un graphe dont les pays membres sont les sommets, les arcs désignant les relations d'échange entre eux, on peut traduire les liens qui les unissent en terme de relations entre les sommets d'un graphe, dont on sait que deux sommets quelconques sont toujours i - liés¹⁾. On dira dès lors qu'ils forment un couple 0 - connexe si aucune chaîne élémentaire²⁾ ne les relie. Dans ce cas on dira que le graphe est non - connexe s'il contient au moins un couple de sommets 0 - connexe. Ce genre de situation ne nous intéresse pas puisque ne correspondant pas au cas envisagé d'une communauté économique intégrée dont les pays-membres entretiennent entre eux des relations diverses.

Par ailleurs si deux sommets du graphe sont reliés par une chaîne élémentaire, ils sont dans cas 1 - liés et si tous les sommets sont 1 - liés le graphe est dit connexe. Dans le cas où tous les sommets sont 2 - liés le graphe est dit semi-fortement connexe dans ce cas ils sont reliés par un chemin élémentaire³⁾. Le graphe est fortement connexe si tous les sommets sont 3 - liés c'est-à-dire reliés

1) Deux sommets quelconques d'un graphe sont i - liés ($i = 0, 1, \dots, n$) s'ils sont reliés par i chemins élémentaires. Si $i = 0$, on dira que le couple de sommets est non-connexe. Tout graphe qui contient au moins un couple de sommets 0 - connexe est dit non - connexe. Dans le cas de l'intégration économique, ce cas n'entre pas en ligne de compte car tous les pays membres de la communauté ont par principe des relations d'échange deux à deux.

2) Pour un graphe $G = (X, U)$ une séquence d'arc $\Gamma = (U_1, U_2, U_3, \dots, U_n)$ est une chaîne lorsque chaque arc U_i a une extrémité en commun avec U_{i-1} et une autre extrémité avec U_{i+1} . Elle est élémentaire si tous ses sommets sont distincts.

3) Γ est un chemin lorsque l'extrémité terminale du U_i coïncide avec l'extrémité initiale du U_{i+1} , $i = 1, 2, \dots, P-1$. Il est élémentaire si tous ses sommets U_{i+1} sont distincts. Pour plus de détails techniques cfr. E. ROSSIER (1979) Pp. 38-39 et A. SACHE (1974) Pp. 12-14, 47-51.

par deux chemins élémentaires l'un allant de x_i à x_j l'autre de x_j à x_i . C'est ce dernier cas qui est intéressant en ce sens qu'il introduit la présence de relations d'échange dans les deux sens entre deux membres d'une communauté, chaque arc pouvant traduire des niveaux divers : fonctionnel ou technique, géographique et informationnel ; lesquels niveaux traduisent l'existence quantitative de connexions et leur organisation.

Aussi comme un graphe G est n - connexe dans le cas où tout couple de sommets peut être relié par n chaînes élémentaires n'ayant deux à deux pas d'autres sommets communs que leurs extrémités (théorème de Menger)¹⁾, il va sans dire que plus n est élevé, plus la connexité sera forte, ce qui se traduira dans le cas d'une communauté économique par des relations poussées de coopération.

a) Le niveau fonctionnel.

L'analyse d'une communauté économique - qui comme on l'a vue peut être schématisée par un graphe - au niveau des fonctions, touche particulièrement le plan des opérations techniques et chaque sommet du graphe (région, pays ou centres économiques) peut être considéré comme un élément ou groupe d'activité technologiquement spécifique. Parler de connectivité fonctionnelle entre les sommets du réseau revient à caractériser la structure des liaisons techniques entre les éléments du réseau considéré. Ces éléments, considérés partiellement sont des sous-ensembles dont la structure se modifie au fur et à mesure que le processus d'intégration évolue.

Au niveau de l'organisation, on remarque parfois que tous les éléments (ou membres) d'un réseau économique (d'une communauté ne sont pas influents de la même façon. Il y en a qui déploient plus d'influence en créant et en orientant des connexions. Ceci nous amène à parler d'hierarchie fonctionnelle qui se traduirait en terme de graphe à définir pour les diverses liaisons ou arcs du graphe l'orientation des liaisons au sens d'une relation de cause à effet (détermination d'une structure causale par l'élaboration d'un graphe orienté) puis à munir chaque liaison d'un signe (détermination d'une structure quantitative qui s'exprime par un graphe signé) puis enfin à établir la structure de l'espace économique sujet à l'intégration en élaborant un graphe valué c'est-à-dire en affectant une valeur numérique à chaque arc. De là on peut analyser la connectivité en déterminant dans quelle mesure les relations entre les divers membres sont de type triangulaire, de domination ou si il existe des phénomènes d'entraînement d'un élément par rapport à d'autres²⁾.

1) A. SACHE, (1974), p. 49

2) Voir R. ERBES (1966), pp. 115-117.

Cet aspect est considéré dans un cadre dynamique.

b) Le niveau géographique¹⁾

« Loin d'être abstrait, le problème de l'analyse de la connectivité au niveau géographique se résume en l'existence d'interactions, de liaisons entre les diverses localisations (sommets) - lesquelles doivent être si possible à proximité les unes des autres c'est-à-dire voisines dans un espace géographique donné. A ce niveau, la connectivité sera déterminée par la présence de chemins entre les centres d'activités : régions, villes, centres industriels etc...

En terme organisationnel, il s'agit de déterminer des hiérarchies géographiques. Ainsi une fois qu'on a mis en évidence les structures causales, quantitative et linéaire du réseau économique on peut déterminer les pôles économiques qui correspondent à des sommets du graphe où arrivent et d'où partent un nombre relativement grand de flux, la dimension de ces flux étant relativement plus grande que celle des flux entrant vers ou sortant d'autres lieux, et que la nature de ces flux soit techniquement ou économiquement "stratégique". Une fois mis en évidence tous ces pôles, on peut alors établir la structure radiale du réseau économique.

c) Le niveau informationnel.

Comme pour le cas d'une entreprise, il existe un organigramme traduisant le sens de la circulation de l'information et de l'articulation du réseau respectivement graphe orienté et graphe simple. Cette information peut être libre, aléatoire, ou même d'ordre divers, mais dans chaque cas elle doit être canalisée vers l'objectif du développement économique. La matière des relations dans un tel réseau est constituée de messages à contenu économique et politique orientant les décisions de chacun des éléments (pays-membres) lequel peut être émetteur (sommets source), récepteur (sommets puits) ou les deux à la fois (sommets transmetteur). La connexion ne sera d'autant plus forte que si chaque élément est transmetteur. Sur le plan de l'organisation, le niveau informationnel d'un réseau économique est déterminant dans le processus de l'intégration. Les échanges proprement dit (commerciaux, industriels et autres) peuvent être institutionnalisés par des dispositions juridiques ou d'autres moyens, mais ceux-ci restent sans effet si le niveau informationnel est négligé.

d) Les mesures de la connectivité.

Pour estimer la connectivité, il existe deux types de mesures : quantitatives et qualitatives. Toutes les deux, nous les aborderons brièvement - le lecteur intéressé pourra se référer à la littérature spécialisée.

Les mesures qualitatives.

Concernant celles-ci, le problème est relativement complexe. En effet, il s'agit de porter des jugements sur la qualité des liaisons du réseau considéré, lesquels jugements peuvent porter soit sur la capacité des liaisons, soit sur le diamètre du graphe.

Pour ce qui est de la capacité, la question se pose façon à savoir si le volume ou la valeur du flux entre deux éléments (ou sommets) est suffisant pour atteindre le but poursuivi.

1) Voir R. ERBES (1966), pp. 108-109, 117-118.

Dans ce cas il s'agit de maximiser une fonction de flux dans un réseau sous diverses contraintes, le problème dual consistant à minimiser les frais d'acheminement du flux maximum. Le problème posé sous l'angle du diamètre du graphe revient à optimiser la connectivité par la réduction des distances entre deux sommets quelconques du réseau, ce qui revient à réduire les coûts engagés pour établir les liaisons entre les sommets concernés.

Les mesures quantitatives.

On distingue deux types de mesures quantitatives : les mesures quantitatives qu'on peut dire positives, il en existe trois sortes et une autre qu'on peut appeler normative.

Pour les premières on a :

- Le nombre de connectivité minima qui pour un graphe simple à m sommets est donné par la valeur : $m-1$.
- Le nombre de connectivité maxima L^* , qui caractérise un réseau dont les sommets ne comportent pas de boucle¹⁾. La matrice associée est triangulaire avec les éléments diagonaux nuls. Dans ce cas on ne tient pas compte de l'orientation des liaisons entre les sommets et on ne considère qu'un seul arc entre 2 sommets. $L^* = m(m-1)/2$. Il s'agit du nombre de connectivité maxima théoriquement possible.
- Le rapport de connectivité effective qui est donné par le rapport L^*/L ; L étant le nombre de liaisons existant dans la réalité²⁾.

La mesure de connectivité normative est donné par l'indice de connectivité. Si on considère un graphe simple $G = (X,U)$ son indice de connectivité est donné par la valeur : $|U| - (|X| - 1)$. On dira que le réseau est connexe si $|U| > (|X| - 1)$. Si le résultat de l'indice est négatif sa valeur absolue indique le nombre minimum de nouvelles liaisons à établir pour que le réseau soit connexe.

B. La condition de compatibilité.

Cette condition est très importante. Si elle n'est pas satisfaite tout espoir d'aboutir à un résultat quelconque est nul. En effet, si la coordination des efforts de chacun des membres de la communauté n'est pas assuré, cela ne peut que nuire à l'action prétendue communautaire. La non-contradiction interne, et cela sur les plans politique, économique, "idéologique" ou autres, reste fondamentale. La compatibilité ne traduit rien d'autre qu'une sorte d'équilibre entre les différents éléments, puisque chaque pays est d'abord sensé rechercher l'optimum national, d'où on ne peut à priori supposer qu'automatiquement l'ensemble sera cohérent.

1) Il s'agit d'un arc (x_i, x_i)

2) Il faut remarquer que le rapport L^*/L ne permet pas de dire si un réseau est bon ou mauvais sur le plan de la connectivité.

3) Pour plus de détail concernant ces mesures, Cfr. R. ERBES (1966), pp. 110-113.

Ainsi la compatibilité entre les multiples moyens et objectifs (correspondant à une compatibilité entre les entrées et les sorties) en terme de finalité interne revient à ce que la combinaison des opérations et des décisions diverses fassent évoluer la communauté vers une structure harmonieuse et stable.

C. Condition de convergence.

Cette condition est une extension de la précédente. Chaque élément à part recherchant un optimum local, les divers optima locaux relatifs aux différents éléments constituant l'ensemble tendraient vers un point unique celui de l'optimum global. Afin d'y parvenir, tout doit être mis en oeuvre en termes de finalité et en termes d'objectifs, non seulement au niveau des déclarations diplomatiques mais surtout au niveau des activités et expériences pratiques.

La convergence concerne l'échelle des valeurs communes, des objectifs communs et des fins communes. A ce niveau, compatibilité et convergence se confondent quelque peu. Le plan devient un agent intégrateur au niveau des finalités et un moyen de coordination effective au niveau des finalités et un moyen de coordination effective au niveau des opérations.

Cette thèse conduit à conclure que l'intégration économique vue sous l'angle de la planification est peu compatible avec une forte décentralisation. C'est ainsi que dans la plupart des pays fédéraux le plan est relégué à un rang de second niveau dans le processus de croissance et de développement économique. La régulation de l'économie se fait par les mécanismes de marché et cela par le truchement des prix ; le système économique étant supposé parfaitement concurrentiel.

Pour ce qui est de la régulation par le plan, il s'adapte mieux à un système centralisé en termes d'hierarchie informationnelle. Sur le plan de la connectivité, la décentralisation peut exister, mais à un niveau secondaire. C'est-à-dire que si on considère le graphe schématisant le réseau économique, la décentralisation concernera des sous-graphes¹⁾ du graphe principal sans que ne soient altérés la qualité et l'intensité des liaisons du réseau sur les plans : fonctionnel géographique et informationnel. Cela traduit que, l'autorité nationale en matière de planification interne et de propriété des moyens de production et de gestion restera intacte. Quant à l'objectif communautaire, les cadres institutionnels chargés d'élaborer et d'exécuter le plan multinational centraliseront toutes les opérations et décisions concernant les secteurs ou régions sujets au processus d'intégration.

1) *Un sous-graphe d'un graphe G est un graphe formé d'un sous-ensemble des sommets de G et des arcs de G reliant ces sommets.*

Comme dans le cas de la régulation par le marché, l'instrument qui assure le mécanisme de convergence reste un système de prix. Alors que dans ce dernier cas la convergence est supposée spontanément engendrée par les mécanismes de la concurrence pure et parfaite et une économie en équilibre stable - ce qui n'est pas fort réaliste - la régulation par le plan consistera à ajuster les plans nationaux par rapport à la réalité, avec des va-et-vients de l'un à l'autre. Il va sans dire que la deuxième alternative apparaît plus réaliste.

Ainsi il est évident que la question de comptabilité ne peut guère se séparer de celle de convergence car il est impossible de coordonner longtemps des activités lorsqu'on ne leur fixe pas simultanément des objectifs communs. L'intégration en termes de moyens suppose au préalable que des fins existent. La difficulté repose dans ce cas plutôt sur le problème de la pluralité des objectifs, des fins, des moyens et des fonctions de préférence et des critères puisque chaque membre a les siens. Pour cela, la solution réside en la mise en place de dispositifs institutionnels permettant de faire fonctionner de façon quasi-automatique les diverses activités définies par les organes directeurs de la communauté.

III. L'intégration économique par la planification.

Le plan¹⁾ est souvent défini comme un ensemble cohérent d'objectifs et de moyens en vue du développement d'une unité considérée. Cet ensemble exprime les préférences collectives compte tenu des contraintes matérielles existantes et prévisibles. D'après cette définition sommaire, on peut déduire que le plan est un amalgame de plans sectoriels et régionaux qui ne sont pas à priori dépendants entre eux, mais qui doivent être compatibles afin de constituer un tout homogène.

1) *Le plan recueille l'approbation d'un grand nombre de personnes : partisans de la libre-entreprise et partisans du collectivisme, d'où le vocable englobe des réalités souvent différentes.*

On se trouve soit devant une planification impérative, rigide dans les pays à économie planifiée, soit devant une planification souple dite indicative dans les pays à économie de marché.

Dans le premier cas, le plan reste le moteur de l'économie, il est autoritaire. Il n'existe d'autre centre de décision économique indépendant de l'Etat : l'autorité planificatrice.

Dans le second cas, la planification coexiste avec un régime de libre entreprise ou d'économie de marché c'est-à-dire qu'il existe des centres de décisions autonomes. Le plan dans ce cas ne peut imposer des directives assorties de sanctions aux agents économiques. Il ne fait que leur indiquer les objectifs souhaitables et leur proposer des moyens pour y parvenir.

Voir Jean BENARD (1964) pp. 756-757

Dans un pays à économie de marché ou à économie mixte, l'élaboration du plan suppose un dialogue entre les pouvoirs publics qui déterminent les grandes lignes du plan et les différents groupes qui doivent l'exécuter, alors que dans les pays à économie planifiée, le plan revêt un caractère impérial. Par ailleurs selon l'état de l'économie, la planification peut revêtir des caractéristiques multiples¹⁾.

Elle est conjoncturelle quand ses objectifs principaux sont à court terme (par exemple la recherche et/ou le maintien du plein-emploi, la stabilité monétaire, etc ...). Elle se sert dans ce cas d'instruments d'ordre monétaires et financiers. Il s'agit surtout de la régulation par des mécanismes du marché.

Ce type de planification est surtout utilisé dans les pays qui ont atteint un certain niveau de croissance économique. Dans les autres pays, c'est la planification structurelle qui est souvent employée. Elle est à long terme et vise à atteindre une modification profonde des structures de l'économie et cela avec un toile de fond (souvent inavoué) de l'expérience soviétique en ce domaine. C'est d'ailleurs pour cette raison que le concept de planification a un relent de socialisme. Si elle concerne la structure globale de l'économie elle est dite globale. Elle est partielle lorsqu'elle ne s'intéresse qu'à certains secteurs de l'économie ou quelques régions de l'espace économique. Pour les pays en voie de développement, la planification structurelle globale reste la mieux indiquée, car elle n'exclut pas la planification structurelle partielle ni la planification conjoncturelle.

Pour ce qui est de l'application du plan, elle suppose un espace économique et toute modification des limites de cet espace c'est-à-dire du marché (aux niveaux qualitatif et quantitatif) entraîne automatiquement un changement dans sa structure²⁾. Ces modifications se situent à deux niveaux : la formulation des objectifs et l'emploi des instruments de politique économique nécessaires à son exécution.

Au niveau des objectifs, la recherche de l'optimum³⁾ reste le but primordial à long terme. Mais si on l'analyse dans ses détails, il laisse apparaître des spécificités selon les pays. Ainsi en se situant dans le cas d'une communauté économique intégrée (totalement ou sélectivement) la convergence dans le temps et dans les buts est rarement établie au départ. D'où un plan couvrant tout l'espace économique faisant l'objet de l'intégration permet de surmonter ce type de difficulté.

1) Voir M.G. DAYER (1984) : "Un essai de taxonomie de la planification" Cahiers du CURDES N° 3. p. 18.

2) Sur ce point, il faut noter que les méthodes économétriques sont nécessaires, mais elles restent insuffisantes, d'où la collaboration des pouvoirs publics et des agents économiques concernés - internes comme externes - est indispensable.

3) Quoique difficile à définir en pratique, on peut dire qu'il s'agit de la solution obtenue en maximisant une fonction d'utilité globale sous contrainte. ($\text{Max. } f(x) = U, Ax \geq b$).

Au niveau des moyens, le problème est similaire. Avant l'intégration, pour chaque pays, il existe une certaine homogénéité des instruments d'exécution du plan national. Après l'intégration, une fois les moyens mis en commun, ceux-ci peuvent s'avérer incompatibles et gêner la réalisation de l'objectif communautaire. Dans ce cas, il convient de remodeler les stratégies économiques nationales en fonction du but que la communauté s'est fixé¹⁾, ce qui revient à élaborer une planification communautaire ou multinationale. Celle-ci ne consiste pas à se limiter au fait de tenir compte dans la planification interne de chaque pays, non seulement des hypothèses de politique économique nationale, ou des hypothèses concernant l'évolution géo-politique des partenaires et des modifications qui peuvent survenir dans leurs relations ..., mais plutôt à élaborer une planification plus ou moins commune selon le niveau d'intégration.

Il convient toutefois de souligner la différence qui existe entre un plan commun et un super-plan, cette dernière souligne la dénomination pouvant choquer certains esprits trop portés vers un nationalisme prononcé.

Le super-plan suppose la suppression des limites nationales et par extension ne tient pas compte des particularités spécifiques à chaque pays : les potentialités, les besoins, le cadre socio-culturel etc ... Il englobe tout dans une entité, ce qui de par la non- considération de certaines spécificités a pour conséquence une altération de l'efficacité dudit plan.

Quant au plan commun ou multiplan, il est le résultat d'une volonté qui émane des pays concernés. Il consiste à la préparation en commun du programme de développement de l'espace économique faisant l'objet de l'intégration sur base d'une évaluation précise des ressources et des besoins à court, moyen et long terme. Ce programme doit si possible avoir un caractère glissant étant donné le caractère incertain de la réalisation des objectifs fixés dans le multiplan. Il doit donc comporter des modifications et des révisions au fur et à mesure qu'il s'exécute.

1) L'adhésion à une communauté économique correspond en quelque sorte à une large ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur constitué dans le cas présent par le reste de l'espace économique faisant l'objet de l'intégration. Une des conséquences de cette ouverture est l'affaiblissement des instruments d'exécution du plan national, dans la mesure où les relations et les échanges entre les membres de la communauté s'effectuent en dehors de tout contrôle limitatif. Les différents pays concernés ne peuvent plus alors manipuler librement certains instruments internes comme le contrôle du commerce et des paiements extérieurs entre autres, ce qui n'est pas sans conséquences pour des pays dont la détérioration des termes de l'échange s'aggrave continuellement. Même si la communauté économique est constituée par des pays défavorisés sur ce plan, le différentiel de détérioration des termes de l'échange entre ces pays fait que les plus défavorisés subissent l'effet pervers évoqué plus haut.

A l'image du "super-plan" on pourrait penser que la planification commune multinationale porte atteinte à la souveraineté et à l'indépendance économique du pays qui accepte une telle planification. Loin de là. La planification commune même dans le cas d'une intégration totale - le problème se pose de façon moins prononcée dans le cas d'une intégration sélective - ne constitue pas du tout une sorte d'aliénation de la planification interne et de la propriété nationale des capacités de production, étant donné que la planification commune serait du ressort de l'une des institutions exécutives de la communauté. La question principale se situe au niveau des relations et des liens de coopération qui doivent exister entre les multiples plans nationaux d'un côté et le plan communautaire d'un autre. Il apparaît dès lors qu'il s'agit d'une d'une question de coordination¹⁾.

A ce sujet chacun des pays membres de la communauté doit se plier au programme d'élaboration du plan commun, lequel plan, il accepte librement d'exécuter. Ce dernier ne porte en aucun cas atteinte au plan national au niveau des compétences générales de la planification interne, soit que le domaine concerné est restreint à tel point qu'il devient insignifiant sur le plan national, soit que la correspondance entre les deux plans (national et multinational) est parfaite.

III. 1. Dans le cadre national.

L'utilisation de la planification dans le processus de développement - soit sous sa forme courante explicite dans la majorité des pays, soit sous sa forme implicite dans les pays à économie de marché ou à régime fédéral - est universelle, mais sa conception et son application dépendent en grande ligne du choix idéologique de chaque pays. Dans les pays à économie planifiée où les moyens de production sont propriétés de l'Etat, le plan joue un rôle primordial. Il a un caractère impératif. Il doit être exécuté et suivi au point près. Il procède à l'aide de directives impératives émanant du Pouvoir Central et touchant toutes les unités de production, l'investissement et la consommation par voie de fait. Dans les pays à économie de marché où les moyens de production sont presque dans leur totalité privés, - la propriété privée étant un droit fondamental et inaliénable - le plan est dit indicatif car il concerne principalement le secteur privé. Il comprend parfois quelques objectifs impératifs qui concernent le secteur public. Pour le secteur privé, il propose des perspectives non-obligatoires.

1) Le "multi-plan" ne peut guère se substituer aux plans nationaux. Il reste une combinaison - en version expurgée - de ces derniers et même de plans régionaux selon la spécificité de l'action à entreprendre. La planification multi-nationale apparaît alors comme une planification à étages c'est-à-dire que les objectifs arrêtés à l'échelon communautaire, doivent s'articuler avec ceux qui ont été fixés aux niveaux nationaux.

Dans ce dernier cas, l'Etat par ses politiques budgétaires et monétaires influence d'une façon ou d'une autre l'évolution du secteur privé afin d'aboutir aux objectifs fixés par le plan¹⁾. L'intégration se traduira par la coordination des différents plans régionaux et sectoriels au sein d'un plan général qui doit être projectif et dont le développement dans le temps est donné. On se donne des étapes de réalisation de ce plan en fonction de l'impact des objectifs et hypothèses qu'on s'est fixés. Ceci permet alors de déterminer le niveau de production des secteurs d'activités i à un instant t , en fixant le niveau des investissements de l'emploi etc

Parmi les buts de l'intégration économique, il y a ce besoin de relier l'économie locale aux potentiels et tendances de l'espace économique extérieur, de donner des projections économiques cohérentes à partir d'objectifs de planification et d'établir une liaison dans les deux sens entre la planification économique et la planification spatiale le tout s'élaborant sur base de données statistiques. La méthode utilisée dans presque tous les cas est celle de la maximisation sous contraintes d'un programme économique traduit par un modèle de fonctions d'utilité collective avec contraintes. On suppose l'existence de n activités (i) combinant m biens dans des proportions données²⁾. La solution consiste à déterminer les niveaux de production x_i des activités considérées de façon à maximiser le résultat final c'est-à-dire l'utilité globale ou collective³⁾. Ce problème général s'applique tant bien pour une entreprise que pour un espace économique défini, mais en des termes différents. Une fois ces niveaux de production déterminés, on peut alors fixer l'investissement optimum conduisant à une production optimum. La projection dans le temps du modèle (une fois les paramètres estimés selon les méthodes de détermination découlant généralement de l'économétrie) - car les coefficients sont supposés variables dans le temps - permet dès lors de voir l'évolution approximative de la structure de l'espace économique considéré.

Aussi, l'efficacité de l'intégration économique, dépendra des paramètres⁴⁾ et de leur degré de précision, laquelle intégration économique s'opérera à partir d'objectifs (économiques, socio-culturels et politiques) et d'hypothèses (sur l'évolution des phénomènes et des facteurs déterminés,) traduisant le choix idéologique du pays.

1) J. BENARD (1964), pp. 757-759

2) Il s'agit d'un modèle simplifié du cas général.

3) Voir note sur la notion d'intimum, p. 103.

4) Entre autres paramètres, on peut citer les coefficients de structure qui dépendent des secteurs d'activités de leurs niveaux technologiques et de leurs niveaux de relation avec l'espace économique extérieur, les paramètres de consommation, les paramètres gouvernementaux (selon les secteurs), le paramètre de l'emploi, celui du revenu total celui de la population totale et ceux du marché extérieur : les importations et les exportations.

III. 2. Dans le cadre régional ou international.

La planification multinationale ayant pour buts la rationalisation des politiques économiques en présence (ce qui est bon dans un cadre national ne l'est pas nécessairement pour toute la communauté) et l'harmonisation des diverses activités - que ce soit sur les plans nationaux, régionaux ou sectoriels - dans un cadre prospectif et cohérent tout cela sans impiéter sur les souverainetés nationales. Elle doit avoir un caractère non-impératif et technocratique, avec un aspect de décentralisation réduite¹⁾. Elle doit avant tout traduire une réflexion en commun sur l'avenir de la communauté et de chaque membre. Il ne s'agit pas de fixer des objectifs planifiés, mais d'esquisser de simples perspectives traduisant le rythme d'évolution et la direction souhaitables. C'est pour cela qu'une telle planification doit se garder de préconiser une ventilation des branches ou des secteurs de l'économie. Elle ne doit se contenter que d'aborder dans les limites avancées plus haut, les secteurs ou les branches qui ont été déclarés explicitement par les membres de la communauté, comme pouvant faire l'objet d'une intervention publique et communautaire.

Quant à l'aspect de technicité²⁾ de ce "multiplan" - qui est une réponse à l'insuffisance des structures politiques communautaires qu'on rencontre souvent - il présente l'avantage de réduire le côté "politicien" du multiplan qui gêne parfois son exécution. Pour ce faire il convient de confier cette tâche de planification à un groupe d'experts "indépendant des gouvernements, mais cette tâche ne peut être pleinement profitable" et porter des résultats escomptés que si les hommes politiques prennent à leur compte les objectifs fixés par les techniciens dont la tâche principale est l'élaboration des plans nationaux et leur coordination³⁾. Sous cet angle de la coordination des plans nationaux des pays concernés par le phénomène de l'intégration, le critère de cohérence est fondamental.

Dans le cas d'une planification commune et totalisante (une sorte de super-plan) une unification de la classification des activités économiques est nécessaire, ou alors seul l'établissement de critères de conversion - difficiles à établir - peut résoudre le problème posé par les différentes pratiques nationales, et cela pour des besoins de la planification et de la comptabilité interne⁴⁾.

1) Voir chapitre II, point C, ci-dessus.

2) Si nous insistons sur l'aspect de technicité du "multiplan" c'est que dans tous les domaines où une action est à entreprendre et où la recherche joue un rôle fondamental, la technicité garantit la pression ou l'exactitude des résultats à atteindre.

3) Y. JEGOUZO (1970), p. 489.

4) Par exemple pour les pays du COMECON, la méthode utilisée est celle des balances en nature ou en valeur. Elle permet de mettre en relief les ressources et les emplois par catégories de biens ou pour tout le produit national. La balance interbranches (équivalent du Tableau d'Echange Interindustriel) constitue alors l'instrument d'ajustement et de planification interne.

D'amples détails sur la coordination des plans dans le COMECON sont exposés dans M. LAVIGNE (1973), pp. 104-106.

Ce genre de planification ne semble pas adaptée à une intégration qui s'opérerait dans les pays du Tiers-Monde, particulièrement africains où une intégration totale est quasi-impossible dans les conditions actuelles. Pour ces pays, le problème se pose surtout au niveau de la coordination des plans d'intégration qui doivent aller plus loin d'une simple libération des échanges. Il est alors important de prendre comme base de l'intégration économique la planification multinationale. Celle-ci, selon les situations, serait sélective (par produit, par secteur ou par région) ce qui susciterait moins de problèmes techniques et administratives (politiques) et serait donc plus facilement acceptable par les gouvernements concernés.

Un autre argument en faveur de la multiplanification est que l'on constate à partir des multiples expériences de par le monde, que l'intégration par le plan reste la mieux adaptés aux pays en voie de développement. En harmonisant leurs plans de développement nationaux - si besoins il y a en recourant à des mesures commerciales pour la mise en oeuvre des compartiments harmonisés de leurs plans - les gouvernements concernés déterminent les secteurs et les activités économiques pouvant faire l'objet d'un développement complémentaire dans le cadre régional. La planification multinationale du développement économique d'une communauté intégrée - permet d'autre part de surmonter des problèmes épineux tel que la répartition équitable des bénéfices ou pertes de l'intégration, la concentration indue d'activités économiques (surtout industrielles) dans une seule localisation, etc...

A côté de la planification par le plan, il y a la méthode commerciale ou intégration par les mécanismes du marché¹⁾. C'est la procédure traditionnelle qui consiste à éliminer progressivement selon un calendrier prédéterminé les barrières commerciales entre les partenaires et établir un tarif extérieur commun. Il s'en suit alors une réorganisation de la production par la spécialisation. Elle est efficace de par la réalisation des économies d'échelle. Cette méthode donne les résultats satisfaisants dans les pays développés où l'économie est diversifiée et dont les ressources permettent d'effectuer les investissements nécessaires. Dans ce cas les avantages de l'intégration principalement l'efficacité de la production découlent du jeu de la concurrence qui permet dans le cadre d'un marché élargi, une meilleure allocation des ressources et une réalisation d'économies d'échelle.

Pour ce qui est des pays en voie de développement où l'intégration économique est un moyen pour sortir du sous-développement par l'accélération du processus de transformation structurelle de l'économie et par la formation du capital, il importe plus de créer des capacités de production plus grandes et plus diversifiées avant de viser une répartition plus rationnelle des ressources existantes. La répartition suit la production pour ce faire une approche par le plan c'est-à-dire à partir d'espaces abstraits comme l'espace économique permet de formaliser le processus d'intégration et par conséquent la coopération à tous les niveaux.

1) J. BENARD (1964), pp. 758-760.

III. 3. La cadre institutionnel de l'intégration.

L'exécution et la planification des programmes coordonnés supposent l'existence d'institutions adéquates, mises sur pied en fonction du type et de la portée des programmes adoptés.

On peut à titre d'exemple citer les réunions au sommet des Chefs d'Etat des pays concernés, les Conseils des Ministres, les commissions spécialisées d'experts, le Comité exécutif, les bureaux représentatifs dans les différents pays, sans oublier le comité de planification. Entre les organes directeurs multinationaux et les organes nationaux, il doit y avoir des liens directs ce qui garantie que les décisions arrêtées à l'échelon multinational se traduisent sans trop selon des méfaits de la bureaucratie dans les plans et les politiques des pays-membres.

Le comité de planification est chargé de formuler et de coordonner les plans. Il se réunit à intervalles réguliers pour examiner les plans nationaux, délimiter les secteurs à intervention publique communautaire et mettre en exécution les recommandations des organes directeurs multinationaux. La compétence doit être le critère primordial du personnel de ce comité et de tous les autres par ailleurs. Aussi le recours au concours d'institutions internationales permet de résoudre certains problèmes fonctionnels qui pourraient se poser ¹⁾.

Conclusion.

Les programmes de développement économique que les pays en voie de développement tentent de mener par le truchement de l'intégration économique nécessitent pour leur réalisation des moyens qui sont proportionnels à l'ambition de l'entreprise. Ces derniers pour être efficaces et performants, doivent tenir compte des facteurs nouveaux qui résultent du passage de l'approche du développement d'un niveau national - à un niveau communautaire.

Au cours des pages qui précèdent, nous avons essayé de développer sommairement quelques outils d'analyse, qui de par leur possible formalisation peuvent permettre une appréciation rigoureuse des conditions de base et de réalisation d'une intégration économique durable. Des moyens, nous n'avons parlé que du plan. Ceci pour la simple raison que dans les discours-politiques ou académiques - sur l'intégration économique et même sur la planification, le plan est rarement mentionné comme moyen d'intégration au niveau communautaire.

Compte tenu de la brièveté du texte, nous n'avons fait qu'effleurer le sujet, afin d'en susciter l'intérêt. Il existe d'autres moyens dont nous ne pouvons pas passer sous silence.

1) Pour plus de détails, voir l'analyse faite par Y. JEGOUZO (1970) Pp. 421-484 à propos de l'Europe communautaire.

Il y a les diverses consultations mutuelles, les réunions d'experts et autres commissions techniques et gouvernementales qui conduisent à déterminer la politique économique et les choix fondamentaux quant à l'utilisation des ressources humaines, financières etc... Le processus d'intégration n'a été non plus fort développé. C'est ainsi que nous n'avons pas parlé d'un problème. Celui de savoir - et par conséquent de choisir - si l'intégration totale et l'intégration sélective ont une même efficacité.

En d'autres mots, il s'agit de savoir s'il faut opter pour une intégration conduisant à plus ou moins long terme à une fusion des économies des pays membres de la communauté ou alors pour une intégration sélective avec une intensité plus ou moins grande selon les activités ou branches économiques à intégrer. Pour ce qui est de la première approche, dans les conditions actuelles - particulièrement pour les pays en voie de développement - elle reste irréalisable.

Elle suppose une planification commune, avec une uniformisation structurelle des différents mécanismes économiques nationaux.

La seconde garde un caractère de décentralisation. Les politiques conjoncturelles restent harmonisées, avec une coordination générale des plans nationaux à long terme selon le niveau d'intégration, les branches, les secteurs et/ou les régions concernés.

Néanmoins entre les deux alternatives, il existe des combinaisons les différences entre celles-ci ne consistant qu'en un dosage de l'une ou de l'autre des deux options.

Pour ce qui est de l'efficacité de l'un ou l'autre modèle, il est très difficile d'en juger, le résultat est souvent conditionné par plusieurs critères. On peut dire qu'elle est fonction du choix judicieux du modèle, selon les caractéristiques spécifiques de l'espace économique considéré.

Ainsi loin d'être opposés, parce qu'antinomiques, plan et communauté économique peuvent composer ; le premier s'adaptant aux modifications de l'espace géographique et du champ économique qui sont des éléments de base de toute planification. C'est pour ces raisons que cette dernière, pour être opérationnelle, doit dans le cas d'une communauté intégrée avoir un caractère multinational. Et si des polémiques devaient avoir lieu à ce sujet, elles devraient porter plus sur le contenu de la planification que sur l'opportunité des techniques de planification, étant donné que tout projet de développement a de faibles chances de se réaliser avec succès si le concours de la planification en tant que méthode fait défaut.

BIBLIOGRAPHIE.

-
1. Jean BENARD, Le Marché Européen et l'avenir de la planification française. Revue économique, n° 5 septembre 1964, Pp. 756-784.
 2. Robert ERBES, L'intégration économique internationale. PUF, Paris, 1966, Pp xi, 199.
 3. Yves JEGOUZO, L'élaboration de la politique de développement dans l'Europe communautaire. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1970, Pp.521.
 4. Marie LAVIGNE, Le COMECON : Le programme du COMECON et l'intégration socialiste. Edition Cujas, Paris, 1973, Pp. 389.
 5. N.U., Coopération en vue du développement économique de l'Afrique de l'Est. Rapport de l'équipe de l'Est. Troisième partie : Effets de la coopération sur le développement. Nations-Unies - Département des affaires économiques et sociales, New-York, 1971, Pp. 35.
 6. N.U., La coopération et l'intégration économique en Afrique. Trois équipes régionales. Nations-Unies, Département des affaires économiques, New-York, 1969, Pp. 165.
 7. Edouard ROSSIER, Economie structurale. Economica, Paris, 1979, Pp. vii, 270.
 8. Aimé SACHE, La théorie des graphes, PUF, "Que sais-je ?" Paris, 1974, Pp. 128
 9. Claude SAUER, Planification générale et intégration économique, Gauthier - Villars, Paris, 1964, Pp. 128.
 10. Ladislav UNGER, Avantages potentiels de l'intégration économique : Monde en développement, n° 23, 1978, Pp. 606-627



Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to cite this article

BIGIRIMANA Déo-gratias, Planification nationale et intégration économique, pp. 69-91, Cahiers du CURDES n° 3, Juin 1984.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr